

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①① N° de publication : **3 127 670**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **21 10402**

⑤① Int Cl⁸ : **A 01 G 9/20 (2020.12), A 01 G 9/02**

①②

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②② Date de dépôt : 01.10.21.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 07.04.23 Bulletin 23/14.

⑤⑥ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : GONZALEZ MULERO AGUSTIN —
ES.

⑦② Inventeur(s) : GONZALEZ MULERO AGUSTIN.

⑦③ Titulaire(s) : GONZALEZ MULERO AGUSTIN.

⑦④ **SYSTÈME D'ILLUMINATION PÉRIPHÉRIQUE POUR
POTS ET JARDINIÈRES.**

⑦⑤ Dispositif intégré à des contenants, pots et jardinières,

pour éclairage d'ambiance en zone périphérique au contenant.

L'invention concerne un dispositif permettant l'éclairage d'ambiance intérieur ou extérieur, éclairage périphérique de-

puis la base de contenants, pots et jardinières, transmettant
une source de lumière confortable et tamisée.

Il est constitué d'une bande LED (3) insérée dans la rai-
nure (2) de la corniche inférieure du pot (5), collée (8), im-
perméabilisée (6) étanchéifiée dans sa gaine (7), et reliée
au réseau électrique par un câble et sa prise électrique (10).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né à l'éclairage ambiant, à l'intérieur des maisons, ou à l'-
extérieur pour éclairage des chemins, places, jardins, patios
ou autres.

FR 3 127 670 - A3



Description

Titre de l'invention : SYSTÈME D'ILLUMINATION PÉRIPHÉRIQUE POUR POTS ET JARDINIÈRES

OBJET DE L'INVENTION

[0001] La présente invention, telle qu'exprimée dans l'énoncé, fait référence à un système permettant aux contenants, du type utilisé pour contenir des plantes, tels que des jardinières ou des pots, en béton ou ses dérivés ou d'autres matériaux, d'incorporer un système d'éclairage périphérique étanche qui est conçu et réalisé afin d'obtenir de nombreuses améliorations notables par rapport aux formes traditionnelles existantes. L'invention se positionne dans le domaine de la fabrication de mobilier de jardin urbain ou décoratif.

CONTEXTE DE L'INVENTION

[0002] A l'heure actuelle, lorsque vous souhaitez éclairer la zone adjacente à un pot ou à une jardinière, en pierre dite artificielle, les luminaires sont généralement placés indépendamment de la jardinière, comme des lampes/lampadaires, ou autres sources lumineuses, qui ne font pas corps avec la jardinière, et présentent une installation dans son ensemble, indépendante du pot ou jardinière, et qui généralement exposée aux éléments naturels (pluie, humidité, soleil,...), et qui projette la lumière directement sur l'observateur, produisant un effet d'éblouissement inconfortable. D'autres solutions permettent d'éloigner la source lumineuse de la vue de l'observateur, en plaçant la source lumineuse derrière des murs par exemple, et parallèlement à la jardinière, ajoutant à cela plus de volume et de poids à l'ensemble, sans résoudre le problème d'exposer les lumières et autres pièces électriques aux infiltrations d'eau de la porosité des matériaux, des éléments de la Nature, des impacts mécaniques et du vandalisme dans le cas du mobilier urbain. Dans les solutions alternatives telles que les pots et jardinières dans une matière translucide, comme celle du plastique ou de la résine, un luminaire d'intérieur est généralement installé en son intérieur, et traverse le matériau translucide, permettant la propagation de la lumière vers l'extérieur, mais avec l'inconvénient d'une durabilité inférieure aux autres matériaux, plus résistants, tels que la pierre artificielle/béton, en plus du fait que les objets ainsi fabriqués ont tendance à être sensibles au vandalisme et à être affectés par les effets des éléments naturels, tels que la lumière du soleil ou le vent. La présente invention résout avec succès ces problèmes d'une manière simple et pratique.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0003] La présente invention propose d'ajouter une source lumineuse à un contenant du type utilisé pour contenir des plantes, tel que pots et jardinières, de sorte que ladite source

lumineuse soit intégrée à la pièce, et logée et protégée à l'intérieur d'une rainure ou d'un canal, créé dans la partie inférieure d'une surface plane et parallèle au sol, qui fait saillie à partir d'une base et perpendiculaire à celle-ci et vers l'extérieur, ladite rainure étant suffisamment large pour loger un luminaire de type ruban à LED, et qui parcourt la longueur totale ou partielle des côtés d'une jardinière polygonale, ou de ses circonférence dans le cas d'un modèle rond. L'amélioration la plus importante que propose la présente invention, par rapport aux pots et jardinières actuellement connus, est le fait de pourvoir un pot de fleurs en pierre artificielle/béton, ou autre matériau, d'un système d'éclairage faisant partie intégrante du pot de fleurs, qui est protégé des éléments naturels et de toute sorte d'impacts mécaniques et du vandalisme, et qui parvient à éclairer la périphérie de la jardinière en évitant de projeter la lumière directement sur l'observateur.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0004] [Fig.1] Vue de côté et « coupée en 2 » de l'invention.

[0005] [Fig.2] Vue de dessous le pot de l'invention.

[0006] [Fig.3] Vue d'un coin du pot, montrant le détail du système d'illumination, de la rainure par laquelle passe la bande LED, et du système de protection et son étanchéité.

[0007] Le Dessin 1 montre une vue latérale coupée du contenant (1), qui permet de mieux apprécier la rainure (2) sur la corniche inférieure du pot, partie qui dépasse (5) de la base (4), rainure qui loge la bande LED (3) avec câble (10) qui se connecte normalement au réseau électrique ou à toute autre source électrique.

[0008] Le Dessin 2 montre la vue du dessous du pot (1) en forme de cube avec base carrée (4) ceux qui s'utilisent pour planter et qui possèdent une corniche inférieure (5) sur laquelle se trouve la rainure (2) dans laquelle la bande LED (3) sera collée sur la face supérieure de la rainure au moyen d'un fixateur puissant (8), et connectée à son câble (10) pour le réseau électrique.

[0009] Le Dessin 3 montre une vue rapprochée d'un des angles du pot (1). On peut y apprécier la rainure (2) sur la corniche inférieure (5) du pot, qui se projette à partir de la base du pot (4), et sur laquelle se logera la bande LED (3) avec ses protections (6,7 et 9) et un fixateur puissant (8).

[0010] EXPOSITION DÉTAILLÉE DES MODES DE MISE EN OEUVRE ET EXEMPLE

[0011] Une réalisation de l'invention, parmi d'autres possibles, se matérialise par la fabrication de moules spécifiques pour le coulage d'un pot (1) en béton ou autre matériau, qui, une fois séché, s'extrait du moule en une ou plusieurs parties, et s'assemblent entre elles pour former le produit fini, comme sur le dessin 1. Le résultat ainsi obtenu est une jardinière de forme carrée ou rectangulaire, ouverte sur la partie supérieure pour la plantation, avec une base (4) de moindre dimension pour créer cette

corniche inférieure (5) tout autour, parallèle au sol, et permettant, par le biais de la rainure (2) sur la totalité de son contour, de loger la bande lumineuse LED (3), celle-ci placée à l'intérieur d'une gaine étanche (7) transparente ou translucide, qui empêche la pénétration de l'humidité, les parois de la rainure (2) sont aussi revêtues d'une couche d'un matériau imperméabilisant (6), empêchant aussi l'humidité qui peut pénétrer par les pores du béton, et la même rainure (2) recouverte pour son étanchéité d'une bande de matériau transparent ou translucide (9) comme le verre ou le plastique, qui unit les 2 parois verticales de la rainure (2).

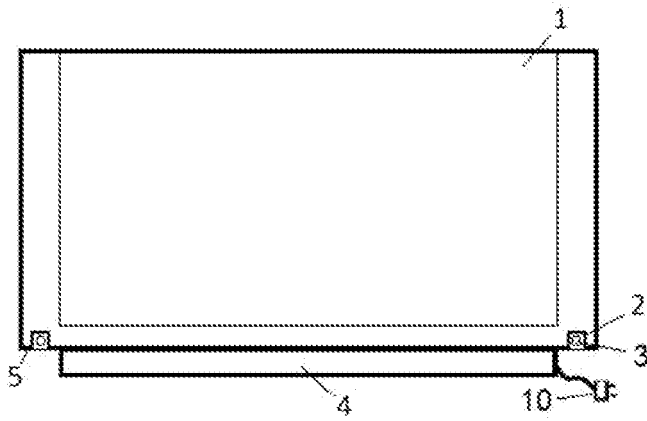
[0012] La bande LED est collée sur la partie supérieure de la rainure par un fixateur puissant (8), et connectée au réseau électrique par son câble (10).

[0013] Un autre mode de réalisation de l'invention consisterait à créer la rainure, comme expliqué ci-dessus, dans la partie inférieure des rebords d'une fontaine en pierre artificielle ou sur des tables de jardin de même nature.

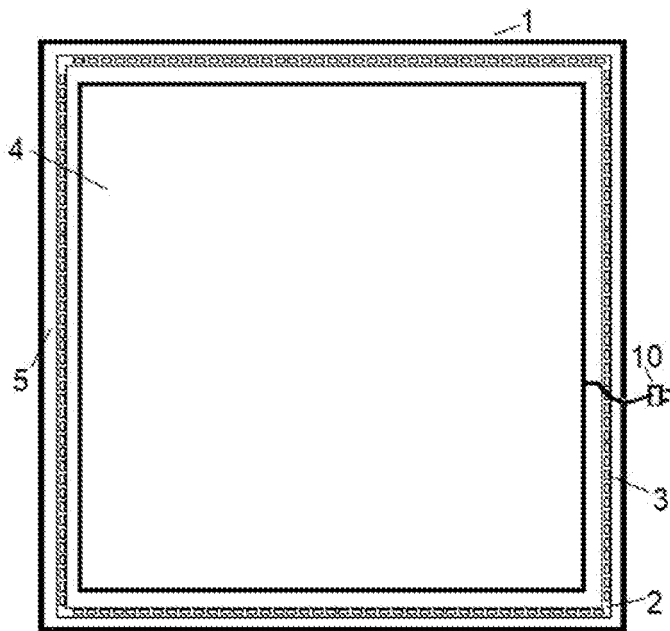
Revendications

- [Revendication 1] SYSTEME D'ILLUMINATION PERIPHERIQUE POUR POTS ET JARDINIERES de fabrication en béton ou ses dérivés ou en pierre artificielle, le pot ou jardinière (1) présentant une base (4) depuis laquelle une corniche se détache vers l'extérieur du corps du pot/jardinière (5) et sur sa partie inférieure se trouve une rainure (2) munis de moyens d'étanchéité, et dans laquelle est insérée une bande lumineuse de type LED (3) collée à la face supérieure de la rainure au moyen d'un fixateur puissant (8), et connectée par un câble et prise électrique au réseau électrique ou autre source d'énergie (10).
- [Revendication 2] SYSTEME D'ILLUMINATION PERIPHERIQUE POUR POTS ET JARDINIERES selon la revendication 1, dans lequel l'étanchéité de la rainure (2) créée sur la partie inférieure de la surface de la corniche (5) s'obtient grâce à l'application d'une couche (6) de matériel imperméabilisant, et d'une bande d'un matériau transparent ou translucide (9) comme le verre ou le plastique, qui unit les 2 parois verticales de la rainure (2).
- [Revendication 3] SYSTEME D'ILLUMINATION PERIPHERIQUE POUR POTS ET JARDINIERES selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'étanchéité de la bande LED (3) contenue dans la rainure (2) est obtenue en l'insérant dans une gaine étanche (7).

[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]

